

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142375-DE-1-1

Date de télétransmission : 26 mars 2025

Date de réception : 26 mars 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Séance du 14 MARS 2025*

DELIBERATION N° 22

**BP 2025 - POLITIQUE SÉCURITÉ**

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents :** Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Excusé(s) :** M. Didier CARRETERO.

**Pouvoir(s) :** M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David LISNARD à Mme Alexandra MARTIN, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne

RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

**Absent(s)** : M. Patrick CESARI.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la délibération prise le 20 janvier 2023 par l'assemblée départementale approuvant les évolutions du règlement départemental des aides aux collectivités dans le cadre des dispositions relatives à la sécurité des personnes ;

Vu l'article 42 de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés prévoyant de nouvelles possibilités pour les collectivités territoriales et leur groupement, d'installer et d'entretenir des systèmes de vidéoprotections mutualisés.

Vu la délibération prise le 6 octobre 2023 par l'assemblée départementale approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte en charge d'un centre de supervision départemental, positionné au sein du Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes (CADAM), regroupant le Département et les communes qui souhaitent en faire partie ;

Vu la délibération prise le 12 février 2024 par l'assemblée départementale approuvant les statuts du syndicat mixte du Centre départemental de vidéoprotection ;

Vu le rapport de son président proposant, au titre de l'année 2025, d'adopter plusieurs actions du Département dans le domaine de la sécurité, portant sur :

- le règlement des loyers et l'entretien des gendarmeries, commissariats ;
- l'aménagement des locaux pour le syndicat mixte « Centre départemental de vidéoprotection » ;
- la contribution au service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) ;
- l'amélioration de la sécurité de proximité ;

Considérant que le programme « Entretien et travaux dans les gendarmeries et commissariats » porte sur l'ensemble des équipements de sécurité relevant de la compétence du Département : quatorze sites affectés à la gendarmerie nationale, les commissariats de Grasse et de Nice-Moulins et la base hélicoptère de la sécurité civile de Mandelieu-La Napoule ;

Considérant que la conservation du patrimoine bâti départemental a pour objectif d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration général et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) Concernant le règlement des loyers et l'entretien des gendarmeries, commissariats et locaux dédiés à la sécurité civile :
  - d'approuver la poursuite de ce règlement ;
- 2°) Concernant le programme « Entretien et travaux dans les gendarmeries et commissariats » :
  - d'approuver la poursuite de ce programme ;
- 3°) Concernant l'acquisition de matériel de police scientifique et technique ou d'intervention opérationnelle mis à disposition de la police et de la gendarmerie :
  - d'approuver la poursuite de ce programme ;
- 4°) Concernant la contribution du Département au financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) :
  - de fixer à 88,6 M€ le montant de la contribution départementale au titre de l'année 2025, pour le fonctionnement du SDIS ;
  - de fixer à 3,5 M€ le montant de la contribution départementale au titre de l'année 2025, pour les investissements du SDIS ;
- 5°) Concernant l'amélioration de la sécurité de proximité :
  - d'approuver la poursuite des actions déjà engagées par le Département au travers des aides :
    - à la sécurité des fêtes traditionnelles au bénéfice des communes et associations ;
    - aux communes pour les équipements de sécurité des polices municipales et le développement de la vidéoprotection ;
- 6°) d'approuver la poursuite de la mise en place par le Département du Centre départemental de vidéoprotection ;
- 7°) de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile quant à l'exécution de cette politique, notamment examiner les conventions et

avenants y afférents et autoriser le président du Conseil départemental à les signer, au nom du Département ;

8°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

**Pour(s) : 40**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Contre(s) : 12**

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

**Abstention(s) : 0**

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**